

INTERSYNDICAL



Livreurs de plateformes et tarification minimum horaire : autoentrepreneurs

Tout ce qu'on ne vous a pas dit

Pour commencer, cet accord est toujours en attente de la signature, ou pas, d'Union-Indépendants (organisation liée à la CFDT) contrairement à ce qu'à prétendu le Ministre du Travail, Olivier Dussopt. S'agissait-il de tromper les médias pour des raisons de communication gouvernementale ? Poser la question, c'est déjà y répondre mais il convient de revenir sur certains points primordiaux de cette tarification :

1 Les prescripteurs de cet accord font un étrange comparatif avec le SMIC. On serait à 11,75 € de l'heure. **Mais de quelle heure parle-t-on ?**

De l'heure **-PRESTÉE-**. C'est à dire **en livraison**, qui n'a rien à voir avec l'entièreté du temps passé **CONNECTÉ** aux applications donc disponible pour elles. On peut passer plus d'une demi-heure sans commande donc en dehors de cette tarification. La moyenne horaire connectée peut donc facilement être divisée par deux soit moins de 6 € de l'heure. Et puis, le SMIC horaire d'un salarié donc couvre lui toutes les dépenses liées à son emploi or avec le véhicule, l'assurance, le carburant, les vêtements de travail, le temps de pause et les congés qu'on peut s'octroyer mais aussi les cotisations sociales, c'est autant de temps encore rogné sur ces 11,75 € de "l'heure".

Nous savons le gouvernement en embuscade et prêt à tout pour faire valider sa vision de l'exploitation soi-disant moderne des travailleurs. L'objectif des plateformes et du gouvernement est clair : pour eux la signature de ces accords est un moyen de légitimer le statut d'auto-entrepreneur pour assurer que les droits des livreurs, et potentiellement d'autres travailleurs, soient inférieurs à ceux garantis par le Code du travail.

À l'heure de négociations en cours très importante à l'Union Européenne pour faire reconnaître la présomption de salariat, tout est bon pour le patronat et le gouvernement pour leurrer les citoyens !

2 Comparer ce tarif au SMIC est d'autant plus cynique que ces plateformes "d'indépendants" sont loin de payer le SMIC et favorisent **le nivellement par le bas des conditions sociales des travailleurs indépendants comme salariés.**

Nous en avons pour preuve le PSE mis en place chez Just Eat avec l'utilisation d'autoentrepreneurs pour maintenir leur activité ou encore le redressement judiciaire des sociétés Getir, Gorillas et Frichti. Nous tenons ici à saluer l'implication de nos camarades dans ces entreprises qui défendent pied à pied les salariés, variable d'ajustement de ce système, qui subissent les conséquences désastreuses de cette concurrence inhumaine.

3 Autre chose, le management algorithmique, véritable outil secret de chaque plateforme, permet une gestion ultra-précise de chaque livraison et de chaque livreur.

Aussi, il est fort possible pour une plateforme de faire en sorte que chaque livreur ne reçoit plus que des courses qui, cumulées, tourneront autour de ce fameux tarif minimum soit une grosse économie d'échelle en perspective pour les plateformes, rendue possible par un nombre de livreurs bien au-dessus de leurs besoins réels. qui ne coûtent rien quand ils attendent. Ainsi, le tarif **plancher** deviendra un tarif **PLAFOND**.

4 Enfin, sur le seul signataire, pour l'heure, de cet accord, la **FNAE (Fédération Nationale des Autoentrepreneurs)**, est une structure qui, depuis des années, est très proche des plateformes comme nous le révélait en 2019 des mails interne de **Deliveroo** datés de 2017.